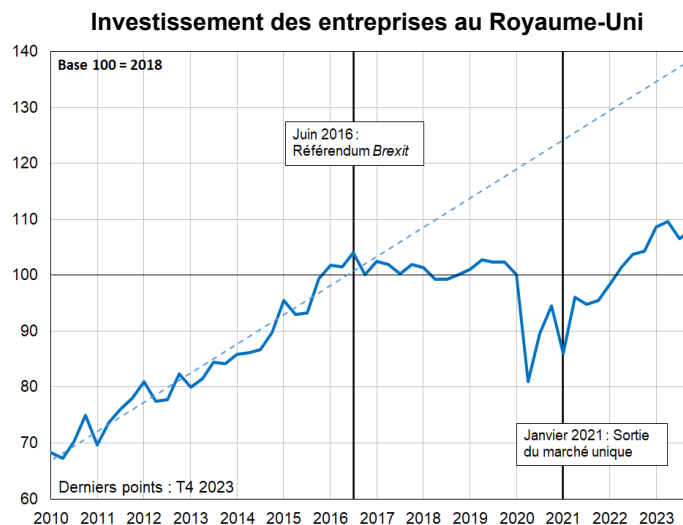


Les conséquences économiques du *Brexit* pour le Royaume-Uni

Louis ADJIMAN, Benjamin CABOT

- La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE), votée par référendum en juin 2016, est devenue effective le 31 janvier 2020. Après une période de transition, le Royaume-Uni a quitté le marché unique le 1^{er} janvier 2021. Le *Brexit* a affecté l'économie britannique et érodé son potentiel de croissance *via* trois canaux principaux.
- D'abord, sous l'effet du rétablissement des barrières non tarifaires, le commerce en biens du Royaume-Uni avec l'Union européenne a chuté en 2021 plus que les échanges avec les pays hors UE. Cet impact semble toutefois n'avoir été que temporaire. En revanche, les échanges de services avec l'UE ont été plus durablement affectés, en particulier les services financiers et de transports.
- Ensuite, l'investissement des entreprises a stagné depuis le vote de 2016, et ce dans la majorité des secteurs, après une période de forte croissance. Sous l'effet cumulé du *Brexit* et de la crise sanitaire, il était au 2^e trimestre 2023 plus de 20 % en-dessous du niveau qu'il aurait atteint s'il avait poursuivi la dynamique observée entre le premier trimestre 2010 et le deuxième trimestre 2016 (*cf.* Graphique).
- Enfin, les restrictions à l'emploi des ressortissants européens ont réduit l'offre de travail, alors que le marché de l'emploi est particulièrement tendu au Royaume-Uni. L'emploi des travailleurs européens a ainsi stagné depuis 2016, alors qu'il avait très fortement augmenté dans les années précédant le référendum. Cela a contraint les employeurs britanniques à faire davantage appel à la main d'œuvre extra-européenne.



Source : ONS, Calculs DG Trésor.

1. La mesure délicate des effets du *Brexit*

Le 23 juin 2016, les électeurs britanniques ont approuvé par référendum le principe d'une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, ou *Brexit*. Une phase de négociations sur la forme qu'allait prendre la nouvelle relation entre le pays et l'Union a alors débuté, la sortie étant initialement prévue en 2019. Cette date a été plusieurs fois repoussée et la sortie effective a finalement eu lieu le 31 janvier 2020, date où l'accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE est entré en vigueur. Après une période de transition, le Royaume-Uni a quitté le marché unique le 1^{er} janvier 2021. Les relations entre l'Union et le Royaume-Uni sont désormais régies par l'Accord de commerce et de coopération entre le Royaume-Uni et l'UE, conclu le 24 décembre 2020.

1.1 La plupart des économistes prévoient des effets négatifs à terme sur le commerce et les investissements directs étrangers

Avant le référendum sur le *Brexit*, le Trésor britannique estimait en avril 2016¹, qu'une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne aurait un effet économique significativement négatif. Il estimait la perte d'activité à -6,2 % du PIB « à long terme » dans le cas où la nouvelle relation avec l'UE serait régie par un accord de libre-échange (« *Free Trade Agreement* »), comme cela a été mis en place. Cela reflétait principalement un effet négatif sur les flux commerciaux et les investissements directs étrangers (IDE) entrants, en raison de la mise en place de barrières non-tarifaires. Le ralentissement des échanges commerciaux et des IDE devait entraîner un recul de la productivité, une plus grande fermeture vis-à-vis de l'extérieur devant entraîner une moindre spécialisation, ainsi qu'une moindre concurrence entre les entreprises, synonymes de pertes de productivité. Un autre facteur négatif mis en avant par le Treasury était la montée générale du niveau d'incertitude.

De même, l'*Office for Budget Responsibility* (OBR), chargé de fournir les prévisions de croissance du gouvernement britannique, estimait en novembre 2016, que la sortie de l'UE se traduirait par une baisse à long terme de -15 % du commerce (somme des importations et exportations) par rapport à sa tendance.

1.2 L'activité et l'inflation n'ont guère été affectées dans les premières années, contrairement aux marchés financiers

Le vote en faveur du *Brexit* le 23 juin 2016 a conduit les économistes à abaisser leurs prévisions de croissance à court terme pour le Royaume-Uni. En mars 2016, l'OBR prévoyait pour 2017 une croissance de +2,2 %. En novembre 2016, après le référendum sur le *Brexit*, cette prévision était abaissée à +1,4 %. Cette dégradation des perspectives était partagée par le FMI, qui en avril 2016 prévoyait +2,2 % de croissance pour 2017, puis l'a révisé à +1,1 % en octobre 2016².

Ce ralentissement ne s'est toutefois pas produit : l'activité britannique a progressé de +2,7 % en 2017. Le taux de croissance annuel moyen est d'ailleurs resté inchangé au Royaume-Uni entre la période 2010-2015 et la période 2016-2019.

Une analyse sectorielle de la valeur ajoutée ne montre pas non plus de décrochage particulier tout de suite après le vote du *Brexit*, entre la production dans les secteurs des biens et services échangeables et non-échangeables³. On aurait en effet pu s'attendre à un ralentissement de la production des biens échangeables, les producteurs anticipant des difficultés à l'exportation en l'absence d'accord clairement défini, pendant la période 2016-2019.

En mars 2020, l'OBR a estimé à -4 % la baisse de la productivité par rapport à sa tendance associée au *Brexit*⁴. N'ayant pas procédé au réexamen de cette

(1) HM Treasury analysis (2016) : "The long-term economic impact of EU membership and the alternatives".

(2) Les prévisions de croissance de la DG Trésor pour le Royaume-Uni pour l'année 2017 ont également été revues à la baisse entre le printemps 2016 (+2,2 %) et l'automne 2016 (+1,2 %), voir *Trésor-Éco*, n° 167 et n° 181.

(3) Un bien ou service est dit « échangeable » s'il est facilement consommable par un non-résident du pays producteur (à l'image de biens manufacturés). C'est le cas si le bien ou le service est exporté, ou s'il peut être facilement consommé sur place par un non-résident qui se rend dans le pays de production. Par exemple, un service public tel qu'un soin hospitalier est peu échangeable, car il est coûteux d'aller dans un autre pays pour bénéficier de ce service. La classification des produits suit la classification SIC. Sont considérés comme échangeables les produits des secteurs : agriculture, exploitation minière ; industrie manufacturière ; électricité, gaz, vapeur ; commerce de gros et de détail ; transport et stockage ; hôtellerie restauration ; information et communication. Sont considérés comme non échangeables les produits des secteurs : construction ; traitement des eaux ; finance et assurance ; immobilier ; activités scientifiques et techniques ; activités administratives ; santé, éducation ; autres services. Cette classification est utilisée pour évaluer l'effet du *Brexit* sur (i) la production, (ii) l'investissement, (iii) l'emploi et (iv) les prix. Certains secteurs (production d'électricité et assainissement des eaux) ont été exclus de l'analyse des données d'emploi et d'investissement des entreprises, en raison de leur manque de granularité.

(4) L'OBR a recensé une douzaine d'études par des auteurs et des institutions différentes, sur les effets attendus sur la productivité, pour en faire une moyenne.

estimation, l'OBR continue d'employer ces chiffres qui n'intègrent pas les effets de la pandémie.

Enfin, malgré la dépréciation de la livre sterling (cf. Encadré 1), le niveau général des prix n'a pas été affecté par le vote du *Brexit*. En effet, on n'observe pas de progression significative du taux d'inflation autour de 2016. De manière encore plus remarquable, le taux d'inflation dans le secteur des biens échangeables ne s'est pas détaché du taux d'inflation dans le secteur des biens non-échangeables pendant la période 2016-2020 (cf. *infra*).

En revanche, la sortie de l'UE a soutenu l'inflation alimentaire. Selon une étude du CEPR⁵, la hausse des prix alimentaires entre décembre 2019 et mars 2023 (+25 %) a été accrue de 8 pts et la hausse des prix à la consommation de +1,3 pt (sur une hausse cumulée de +18,7 %) en raison du coût des nouvelles barrières non tarifaires (étiquetage, logistique, circuits commerciaux par exemple).

Encadré 1 : Effets du *Brexit* sur les marchés financiers

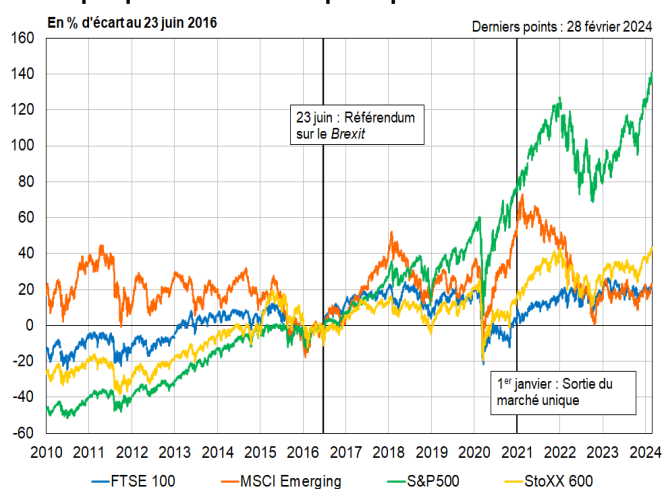
En amont du vote, le référendum sur le *Brexit* a eu des effets sur les marchés financiers dès la fin 2015, avec une forte dépréciation de la livre sterling. Entre octobre 2015 et octobre 2016, le taux de change effectif nominal^a (TCEN) de la livre a baissé de -18,7 %. Il se situait toujours en décembre 2023 à -7,8 % en dessous de son niveau précédant le vote. La dépréciation de la livre reflète l'anticipation d'un effet négatif de la sortie du marché européen sur l'investissement et la productivité à long terme, ainsi que les craintes pour le statut de Londres comme place financière majeure sur les marchés internationaux des capitaux^b.

L'issue du référendum a aussi affecté négativement les principaux marchés financiers. La bourse britannique a pâti des craintes d'un ralentissement de l'économie et

de la dépréciation de la livre^c. L'annonce du *Brexit* a ainsi augmenté d'au moins 15 % la volatilité du FTSE^d. Entre le référendum de juin 2016 et le 31 décembre 2023, l'indice boursier britannique FTSE 100 a augmenté de +22 %, contre +125 % pour le S&P 500 et +38 % pour l'EuroStoxx 600 (cf. Graphique 1). Par ailleurs, entre janvier 2016 et juin 2020, les investisseurs particuliers britanniques ont retiré près de 13 milliards de livres des fonds d'actions nationaux, qui ne représentaient alors plus que 14 % de leur actif, contre 23 % avant le référendum.

Enfin, la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne a entraîné une relocalisation d'une partie des activités financières vers l'UE. L'organisme New Financial estime le transfert de bilans bancaires à 900 Md£, soit 10 % du total du système bancaire localisé au Royaume-Uni. L'effet en termes d'emploi est plus limité, l'organisme ne recensant que 7 500 emplois délocalisés, sur près d'un million d'employés du secteur financier au Royaume-Uni (dont 400 000 à Londres). Les places ayant le plus bénéficié du développement de firmes en dehors du Royaume-Uni depuis 2016 sont Dublin, Paris et Luxembourg, suivi par Francfort et Amsterdam. La City reste toutefois de loin la première place financière d'Europe, la troisième au monde après New York et Chicago selon le classement de l'Open Financial Ecosystem Index (OFEX), et la deuxième au monde après New York, selon le classement *Global Financial Centres Index 2023*.

Graphique 1 : Cours des principaux indices actions



Source : Reuters, DG Trésor.

- Le taux de change effectif nominal (TCEN) d'une zone monétaire est défini comme la somme des taux de change bilatéraux pondérée par le degré de concurrence à l'exportation exercée sur les marchés tiers. Son évolution doit être interprétée comme reflétant le niveau général d'appréciation ou dépréciation d'une monnaie, tous taux de change bilatéraux confondus.
- Les analyses du FMI suggèrent une surévaluation générale de la livre sterling jusqu'en 2021, date à laquelle ils estimaient en moyenne que le taux de change effectif réel (TCER) était encore surévalué entre 2,5 % et 17,5 %. Le TCER correspond au TCEN, corrigé de l'évolution des prix dans les pays tiers. Voir *UK 2021 Article IV Consultation*. La mise à jour des travaux du FMI en 2023 fait état d'une livre sterling en ligne avec ses fondamentaux.
- Breinlich H. *et al.* (2018), "The Economic Effects of Brexit: Evidence from the Stock Market", *Fiscal Studies*.
- Anaraki N.K. (2018), "Post-Brexit Stock Market Volatility and European Central Bank Reaction Function", *Journal of Finance and Economics*.

(5) Voir Bakker J. *et al.* (2023), "Brexit and consumer food prices: 2023 update", CEPR.

1.3 La concomitance avec la crise sanitaire complique l'identification des effets du Brexit

Alors que la sortie du marché unique a été effective le 1^{er} janvier 2021, le gouvernement britannique a mis en place un confinement strict à partir du 6 janvier : le télétravail a été rendu obligatoire partout où cela était possible, les écoles ont fermé, les sorties du domicile⁶ ont été limitées à une par jour, et les rassemblements à l'extérieur ont été interdits. La sortie du confinement s'est faite de manière progressive, jusqu'en juillet 2021.

2. Un effet temporaire sur le commerce de biens avec l'UE mais plus durable sur les services

Les flux de commerce avec l'UE ont été fortement perturbés au 1^{er} janvier 2021, sous l'effet conjugué du rétablissement des barrières non tarifaires, et du contrecoup des comportements de stockage en prévision de la sortie effective de l'union douanière⁷. Les flux de commerce dans leur ensemble ont aussi été pénalisés par l'intensification des contraintes sanitaires.

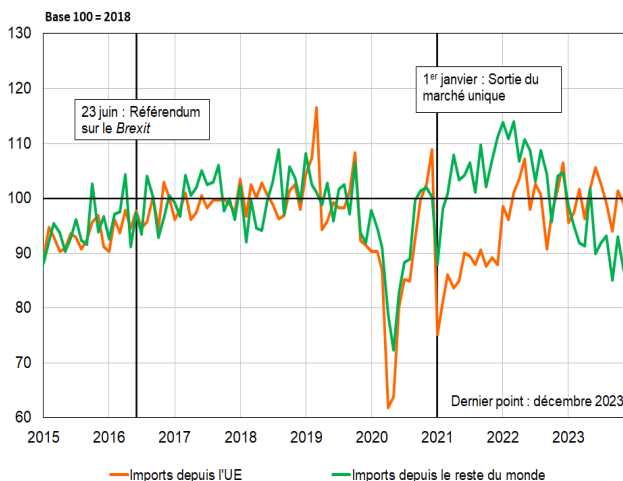
2.1 Le choc de 2021 sur les échanges de biens avec l'UE s'est rapidement résorbé

Lors de la sortie du marché unique en janvier 2021, les flux de commerce (en volume) avec l'UE ont été particulièrement affectés : les importations et les

Après avoir été plus affectée par la pandémie que ses principaux voisins – l'activité a reculé de $-10,4\%$ en 2020 –, l'économie britannique a rapidement rebondi, mais la concomitance des mesures sanitaires complique l'identification des effets spécifiques de la sortie du marché unique. Pour préciser les effets de la sortie du marché unique sur le commerce du Royaume-Uni, il est cependant possible de comparer l'évolution des échanges avec l'UE et celles des échanges avec le reste du monde.

exportations de biens depuis et vers l'UE ont chuté de respectivement -34% et -45% en variation mensuelle. Sur le même mois, les importations depuis le reste du monde n'ont baissé que de -11% et les exportations se sont maintenues. L'écart entre les échanges avec l'UE et les échanges avec le reste du monde n'a toutefois été que temporaire. Il s'est résorbé en quelques mois pour les exportations de biens et en quelques trimestres pour les importations de biens (cf. Graphiques 2 et 3). Les flux d'imports et d'exports se situent désormais à des niveaux équivalents entre UE et hors UE, bien qu'encore inférieurs à leurs niveaux de 2018.

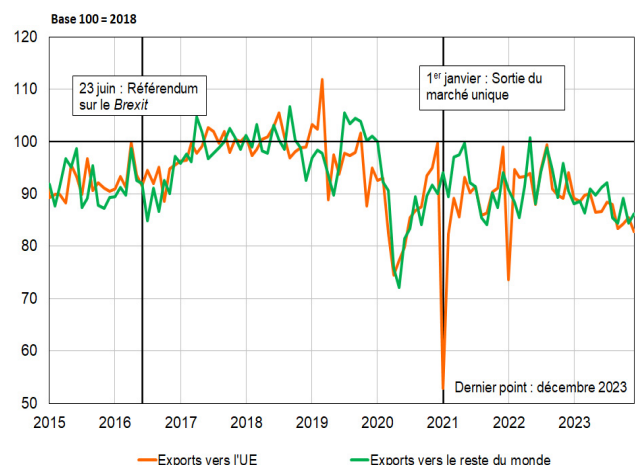
Graphique 2 : Importations de biens en volume du Royaume-Uni



Source : ONS, calculs DG Trésor.

Champs : Biens en volumes chaînés retraités de l'or non-monnaire.

Graphique 3 : Exportations de biens en volume du Royaume-Uni



Source : ONS, calculs DG Trésor.

(6) Le Royaume-Uni menait alors la politique portant le slogan « Stay at Home », encourageant fortement les personnes à ne sortir de chez eux qu'une fois par jour pour leurs courses et leur exercice physique.

(7) Cf. Adjiman L., Besson O., Dunne N., Fournier R., Milliaud S., Voegeli P.-M. (2022), « La nouvelle relation commerciale de l'Union européenne avec le Royaume-Uni », *Trésor-Éco*, n° 300.

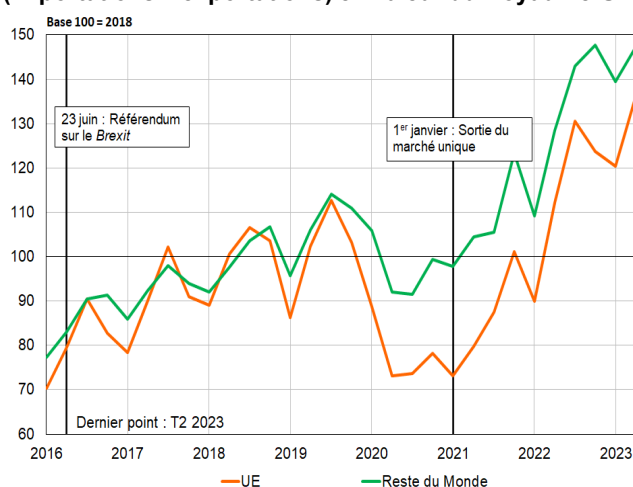
Les échanges commerciaux en valeur, qui permettent une décomposition des flux par pays, indiquent diverses perturbations, seulement pour partie liées au *Brexit*. Le commerce avec l'Irlande⁸, 3^e partenaire mondial à l'export du Royaume-Uni, a été particulièrement perturbé au moment de la sortie du marché unique (les exportations du Royaume-Uni vers l'Irlande représentent 12 % de ses exports vers l'UE) : les exportations de biens vers l'Irlande ont chuté de -65 % entre décembre 2020 et janvier 2021, ce qui explique en partie que les exportations vers l'UE ont chuté davantage que les importations depuis l'UE. Les flux de commerce avec l'Irlande, en valeur, se sont toutefois rétablis bien au-dessus de leur niveau de 2018, dès octobre 2021. Par ailleurs, les importations du Royaume-Uni depuis la Chine ont fortement progressé depuis 2020⁹, à tel point que la Chine est devenue en 2021 le premier partenaire à l'importation du Royaume-Uni, devant l'Allemagne, même si elle a reperdu cette place en 2022. L'intensification du commerce avec la Chine, qui semble davantage être un effet de la crise sanitaire, peut aussi expliquer une partie de l'écart entre l'évolution des importations depuis l'UE et depuis le reste du monde en 2021.

2.2 Les échanges de services avec l'UE restent affectés

Les échanges totaux de services en valeur ont, comme pour les biens, plus fortement chuté avec l'UE qu'avec le reste du monde en 2021 (cf. Graphique 4). Mais

contrairement aux biens, l'écart sur les échanges de services apparaît comme durable, l'évolution depuis 2018 des échanges avec l'UE demeurant inférieure à des échanges avec le reste du monde¹⁰. Cet écart est principalement attribuable aux services financiers et de transport, alors que l'écart sur les échanges de tourisme¹¹, apparu en 2020 et 2021 avec la crise sanitaire s'est résorbé en 2022. Les échanges de services financiers avec l'UE ont été soumis à une incertitude toute particulière, puisque l'accord de coopération les encadrant (*Memorandum of Understanding*) n'a été signé qu'en juin 2023.

Graphique 4 : Échanges totaux de services (importations + exportations) en valeur du Royaume-Uni¹²



Source : ONS, calculs DG Trésor.

- (8) Les échanges avec la République d'Irlande sont régis depuis 2020 par le Protocole sur l'Irlande du Nord, qui instaure de fait une frontière douanière entre la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord. Ainsi, les marchandises destinées à l'UE sont soumises à des contrôles à l'entrée en Irlande du Nord. Ce protocole a toutefois été ajusté en février 2023 par le Cadre de Windsor. Les produits provenant de Grande-Bretagne à destination de l'Irlande du Nord, et voués à y rester, sont désormais estampillés "not for EU" et soumis à des contrôles allégés. Les produits voués à être exportés vers la République d'Irlande, donc vers l'UE, seront en revanche soumis aux contrôles douaniers nécessaires lors de leur arrivée en Irlande du Nord.
- (9) Cette intensification des importations a d'abord été portée par la demande de masques (les importations de textiles depuis la Chine ont triplé en 2020) puis par les ordinateurs et téléphones portables, qui étaient en 2020 à +15 % au-dessus de leur niveau de 2018.
- (10) 2018 est retenue comme année de référence car les flux de commerce de biens, et notamment les importations de biens, ont connu des comportements de stockage au cours de l'année 2019, en lien avec les différents reports du *Brexit* (initialement prévu en mars 2019). L'année 2018 est donc une année plus régulière et constitue une meilleure référence.
- (11) Le tourisme en provenance de l'UE a été plus affecté que le tourisme venant du reste du monde lors de la pandémie, puisque les pays européens ont été plus confinés que les États-Unis notamment, d'où viennent la majorité des touristes non-européens au Royaume-Uni.
- (12) On présente ici les données d'échanges totaux (au sens d'importations + exportations) car les importations comme les exportations présentent les mêmes évolutions entre l'UE et le reste du monde.

3. Le *Brexit* a entraîné un décrochage de l'investissement des entreprises

L'investissement des entreprises britanniques a brutalement freiné dès 2016, sous l'effet de l'incertitude engendrée par la sortie du marché unique.

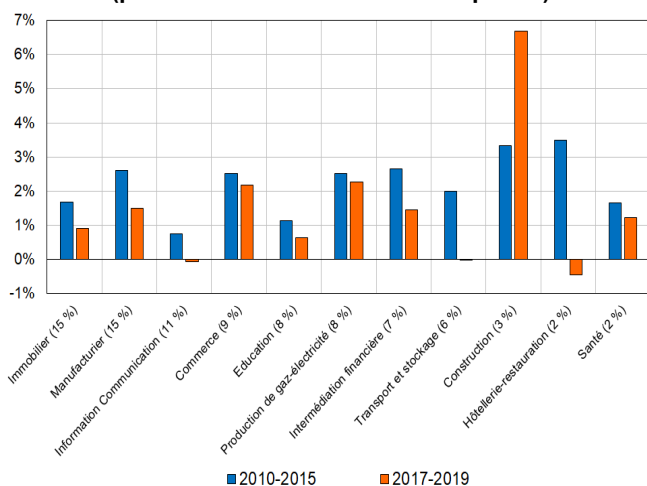
3.1 L'investissement des entreprises a stagné après le référendum dans la quasi-totalité des secteurs

Après une période de forte croissance entre 2010 et le 2^e trimestre 2016, l'investissement des entreprises en volume a stagné après le vote du *Brexit*, en juin 2016 : entre 2010 et 2015, l'investissement avait crû à un rythme annuel moyen de +5,8 % et il a ensuite décliné de -0,5 % par an entre 2017 et 2019.

Au 4^e trimestre 2023, l'investissement des entreprises se trouve plus de 20 % en-dessous du niveau qu'il aurait atteint s'il avait poursuivi sa trajectoire observée entre 2010 et 2016. Cela reflète l'effet cumulé du *Brexit* et de la crise sanitaire.

Comparé à la tendance d'avant 2016, l'investissement des entreprises a stagné ou chuté dans la quasi-totalité des secteurs d'activité, à l'exception du secteur de la construction, où l'investissement est particulièrement volatil (cf. Graphique 5).

Graphique 5 : Taux de croissance annuel moyen de l'investissement des entreprises (par secteur d'activité des entreprises)



Source : ONS, calculs DG Trésor.

Note : Entre parenthèse, le poids de chaque secteur dans l'investissement des entreprises.

L'investissement a surtout décroché pour les entreprises dans les secteurs de produits échangeables, notamment dans les services de

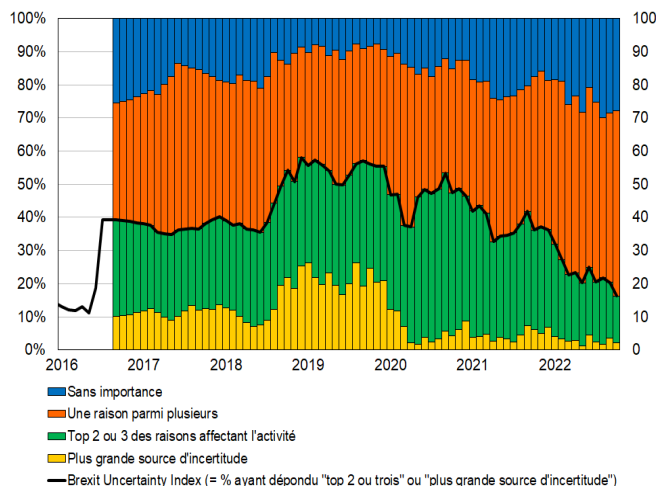
transport, l'hôtellerie-restauration et les services d'information-communication, où il a chuté, alors que l'investissement des entreprises total a été quasiment stable après 2016.

3.2 Cette stagnation reflète l'incertitude engendrée par le *Brexit*

Le *Brexit* a pesé sur l'investissement des entreprises parce qu'il a instauré un climat d'incertitude et dégradé les perspectives économiques. Face à l'incertitude, les entreprises ont tendance à attendre des nouvelles susceptibles de clarifier les perspectives, et donc à retarder leurs décisions d'investissement, celles-ci engageant généralement des coûts de manière irréversible.

Les résultats d'enquêtes de la BoE (*Decision Maker Panel*, novembre 2022) auprès d'un panel de 2 600 entreprises de différentes tailles suivies depuis 2016 indiquent qu'au moment du vote près de 40 % des entreprises considéraient le *Brexit* comme faisant partie des trois principales raisons affectant le niveau d'incertitude auquel elles faisaient face (cf. Graphique 6). En 2019, cette part passait à plus de 50 %, et ce n'est qu'au cours de l'année 2021, après la sortie du Royaume-Uni du marché unique, que l'inquiétude liée au *Brexit* a diminué. Cette enquête montre aussi que les entreprises ayant enregistré le plus fort ralentissement de l'investissement sont celles qui déclarent faire face une forte incertitude liée au *Brexit*¹³.

Graphique 6 : Réponses des entreprises à la question "A quel point le référendum sur le *Brexit* a affecté le niveau d'incertitude affectant votre activité ?"



Source : Bank of England, calculs DG Trésor.

(13) Voir Bloom *et al.* (2019), "The impact of Brexit on UK firms", NBER, *Working Paper*, n° 26218.

4. Le *Brexit* a amplifié la réduction de l'offre de travail due à la pandémie

Le marché du travail britannique souffre aujourd'hui d'un problème d'offre qui s'explique par la baisse de la participation observée pendant la crise sanitaire et par le frein imposé à l'emploi des Européens après le *Brexit*.

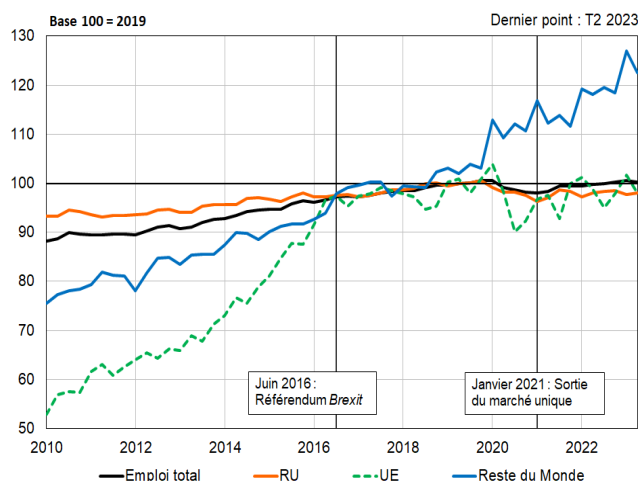
Il en résulte de fortes tensions, même si elles ont baissé depuis la mi-2022. En décembre 2023, le taux de chômage était de 3,8 %, après avoir atteint 3,5 % en août 2023, son point historiquement le plus bas. Le Royaume-Uni compte encore plus de 900 000 postes vacants, soit 30 % de plus que la moyenne observée entre 2010 et 2015, malgré une baisse continue depuis août 2022.

Le marché du travail souffre d'une participation en nette baisse depuis mars 2020, due surtout à une forte hausse de l'inactivité chez les seniors (50-64 ans), qui ont quitté le marché du travail pour cause de maladies de longue durée.

Mais le marché du travail souffre aussi de la baisse du nombre de travailleurs européens provoquée par le *Brexit*. La sortie du marché unique a créé un frein à l'emploi des personnes d'origine européenne, puisqu'elle impose aux nouveaux travailleurs européens d'obtenir un visa¹⁴.

Alors que l'emploi des Européens était en forte progression depuis 2010, le vote en 2016 a marqué un coup d'arrêt : le nombre d'emplois occupés par des Européens stagne depuis 2016 (cf. Graphique 7). Cette perte est en partie compensée par la hausse de l'emploi de personnes non-européennes, qui a gagné en dynamisme depuis 2020.

Graphique 7 : Emploi au Royaume-Uni selon l'origine géographique



Source : ONS.

Selon nos calculs, le déficit d'employés d'origine européenne attribuable au *Brexit* atteindrait 200 000 personnes. Si le nombre d'employés européens avait poursuivi la tendance observée entre 2010 et 2016, il aurait atteint 2,7 millions au 1^{er} trimestre 2020 – contre 2,5 millions effectivement recensés (le 1^{er} trimestre 2020 est retenu pour exclure les effets liés à la crise sanitaire). La sortie du marché du travail des seniors après la pandémie explique, quant à elle 320 000 nouveaux inactifs en janvier 2023. Ces deux baisses comptent respectivement pour 0,6 % et 0,9 % de la population active en janvier 2023.

Enfin, on constate que, comme pour l'investissement des entreprises, l'emploi dans les secteurs de produits échangeables et non-échangeables partageaient une tendance commune entre 2010 et 2015, mais qu'un écart s'est creusé ensuite. Au 1^{er} trimestre 2023, l'emploi dans les secteurs échangeables est inférieur de -5 % à son niveau moyen de 2016, alors qu'il est supérieur de +10 % à ce niveau dans les secteurs non-échangeables¹⁵.

(14) Plusieurs visas sont disponibles selon le cas (travailleur qualifié, travailleur qualifié dans le secteur de la santé, startup visa...) et doivent faire l'objet d'une demande au moins trois mois avant le début du contrat.

(15) Un écart dû au *Brexit* s'observait déjà au 1^{er} trimestre 2020, qui s'est accru avec la pandémie.

5. Effet global du *Brexit* sur l'économie britannique

Le *Brexit* a un effet négatif durable sur l'économie du Royaume-Uni à travers les trois canaux que sont le commerce, l'investissement des entreprises et le marché du travail. En décembre 2022, le Centre for European Reform estimait à 5,5 % la perte d'activité et à 11 % la perte d'investissement liées au *Brexit*¹⁶. Le retard de l'investissement privé pourrait avoir un effet supplémentaire sur le potentiel productif de long terme de l'économie. L'OBR conclut à un effet moindre mais néanmoins significatif, avec une perte de productivité à long terme de 4 %, dont environ 1½ pt aurait déjà eu lieu au moment de la sortie du marché unique au 1^{er} janvier 2021.

Les autorités britanniques ont cherché à prendre des mesures pour réduire le coût du *Brexit*, en particulier pour soutenir l'investissement des entreprises et

accroître l'offre sur le marché du travail. Le budget de novembre 2023 a ainsi pérennisé le régime d'amortissement des investissements pour les entreprises, instauré temporairement en 2021, et il a réformé le système d'épargne retraite pour rendre plus attractives les carrières longues. Par ailleurs, le Royaume-Uni substitue désormais à son immigration européenne une immigration du reste du monde (de Hong-Kong ou d'Ukraine par exemple) : de juin 2022 à juin 2023, l'ONS estime que l'immigration non-européenne nette se situait autour de 700 000 personnes, ce qui constitue un record annuel. Environ un tiers des migrants hors UE sont arrivés au Royaume-Uni pour y travailler. Du côté du commerce, le Royaume-Uni mène une politique extérieure de mise en place d'accords commerciaux, en particulier avec l'Australie (en 2021) et la Nouvelle-Zélande (en 2022).

(16) Cf. [The cost of Brexit to June 2022](#), John Springford, 21 décembre 2022. L'estimation mentionnée se base sur la méthode du "doppelgänger" (double), qui construit une économie britannique factice qui n'aurait pas quitté l'UE, à partir de 22 économies semblables au Royaume-Uni, ce qui permet notamment de neutraliser les effets de la pandémie. L'étude avance l'absence de résultat significatif sur le commerce de services.

Éditeur :

Ministère de l'Économie,
des Finances
et de la Souveraineté
industrielle et numérique
Direction générale du Trésor
139, rue de Bercy
75575 Paris CEDEX 12

Directeur de la Publication :

Dorothee Rouzet

Rédacteur en chef :

Jean-Luc Schneider
(01 44 87 18 51)
tresor-eco@dgtrésor.gouv.fr

Mise en page :

Maryse Dos Santos
ISSN 1777-8050
eISSN 2417-9620

Derniers numéros parus

Avril 2024

N° 342 Quels besoins d'investissements pour les objectifs français de décarbonation en 2030 ?

Logan Gourmand

N° 341 Les enjeux économiques de l'intelligence artificielle

Léo Besson, Arthur Dozias, Clémence Faivre, Charlotte Gallezot, Joceran Gouy-Waz, Basile Vidalenc

Mars 2024

N° 340 La conduite de la politique monétaire en zone euro et aux États-Unis

Bastien Alvarez, Benjamin Cabot, Colette Debever, Raphaël Lee, Paul Mainguet, Ivan Salin

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/tags/Tresor-Eco>



Direction générale du Trésor



@DGTresor

Pour s'abonner à *Trésor-Éco* : bit.ly/Trésor-Eco

Ce document a été élaboré sous la responsabilité de la direction générale du Trésor et ne reflète pas nécessairement la position du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.